

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 13 février 2025 – 19h00
Salle des fêtes – 77650 SAINTE COLOMBE

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 1-1 : Rendu compte des délégations exercées par le Président. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-2 : Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e). – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-3 : Subvention d'équilibre au Budget annexe « Lotissement ». – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-4 : Budget Principal – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2024. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-5 : Budget annexe du S.P.A.N.C – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2024. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-6 : Budget annexe du lotissement – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2024. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-7 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-8 : Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-9 : Budget annexe du S.P.A.N.C - Vote du Budget Primitif 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-10 : Budget annexe du lotissement - Vote du Budget Primitif 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-11 : Vote des taux d'imposition 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-12 : Subventions 2025 aux associations sportives de natation et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-13 : Subvention 2025 à l'association AJECTA et autorisation au Président pour signer la convention avec l'association. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-14 : Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois » et autorisation au président à signer la convention relative. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-15 : Subventions 2025 aux associations culturelles et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations. – **approuver à l'unanimité**

Délibération 1-16 : Vote d'une subvention en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle de l'école maternelle la Voulzie de Provins, de l'école maternelle Raymond Louis de Provins et de l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-17 : Candidatures au fond d'appui aux initiatives de transition écologique et solidaire (FAITES) - attribution de subventions 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-18 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (D.E.T.R) pour l'année 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-19 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) pour l'année 2025. – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-20 : Dénomination des CDI médiathèques de Villiers-Saint-Georges et de Jouy-le-Châtel. – **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/1

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louvain-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1/9 du 10 juillet 2020 portant délégations au Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que les actes pris au titre de ces délégations doivent être rapportés au conseil communautaire,

- Que dans le cadre de ses délégations, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé l'acte suivant :

Renouvellement d'une convention avec le centre de Gestion

Le Conseil Communautaire a délibéré initialement le 23 mars 2017 pour adhérer à cette convention unique annuelle qui ouvre un droit d'accès permanent à toutes les réunions d'information sur inscription préalable ainsi qu'aux autres prestations sur simple bon de commande dès lors qu'elles sont payantes (mise à disposition de personnel, missions spécifiques). L'adhésion est valable un an.

Considérant l'intérêt de renouveler la signature, au titre de l'année 2025, d'une telle convention dont le but est de simplifier les démarches administratives au recours des prestations du Centre de Gestion ;

Convention signée le 30 janvier 2025.

Prend acte de cet signature par le Président de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/2

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louvain-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2-21 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au S2E »

Considérant que suite à la démission de monsieur POUEY-MOUNOU délégué titulaire (Melz-sur-Seine), la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

Considérant que :

- Monsieur Georges CLAUSS, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Melz-sur-Seine)

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de ce délégué et de l'installer dans ses fonctions au Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E)

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Georges CLAUSS, dans ses fonctions de délégué titulaire (Melz-sur-Seine)

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025**

**Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/3

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Vu l'obligation d'équilibrer le budget annexe du lotissement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

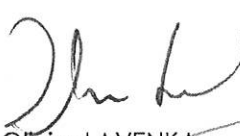
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Complète la subvention de fonctionnement 2024 de 25 454.20€ du Budget Général, nature 65736221, au profit du Budget Annexe « Lotissement », nature 757368.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/4

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	20 307 316,76	20 977 417,19	670 100,43
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		4 272 173,90	4 272 173,90
	Résultats à affecter	20 307 316,76	25 249 591,09	4 942 274,33
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	4 560 951,30	3 909 463,83	-651 487,47
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		591 735,98	591 735,98
	Solde global d'exécution	4 560 951,30	4 501 199,81	-59 751,49
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	1 026 925,96	566 556,88	-460 369,08
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	5 587 877,26	5 067 756,69	-520 120,57
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Invt)		25 895 194,02	30 317 347,78	4 422 153,76
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			520 120,57
	Report en fonctionnement en Recettes			4 422 153,76

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	4 942 274,33
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	-59 751,49
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-460 369,08
Excédent de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	520 120,57
Solde du résultat de fonctionnement	4 422 153,76

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constata et approuve les résultats de l'exercice 2024 pour le budget principal comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/5

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louvain-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAIRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	76 307,27	67 167,90	-9 139,37
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		160 702,34	160 702,34
	Résultats à affecter	76 307,27	227 870,24	151 562,97
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	6 240,01	6 018,14	-221,87
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		75 433,86	75 433,86
	Solde global d'exécution	6 240,01	81 452,00	75 211,99
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	6 240,01	81 452,00	75 211,99
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Inv)		82 547,28	309 322,24	226 774,96
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			151 562,97

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	151 562,97
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	75 211,99
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	75 211,99
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	151 562,97

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate et approuve les résultats définitifs de l'exercice 2024 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/6

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louvain-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAIRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	2 031 832,14	2 031 832,14	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	2 031 832,14	2 031 832,14	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	2 031 833,25	2 031 832,14	-1,11
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		1,11	1,11
	Solde global d'exécution	2 031 833,25	2 031 833,25	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 031 833,25	2 031 833,25	0,00
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Inv)		4 063 665,39	4 063 665,39	0,00
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe du lotissement comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/7

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la loi sur l'Egalité réelle du 4 août 2014,

Vu le décret d 'application de cette loi du 24 juin 2015.

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que pour les E.P.C.I de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Considérant que la présentation de ce rapport par l'exécutif est donc obligatoire et doit donner lieu à une prise acte par une délibération spécifique.

Considérant que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/8

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 5-67 date du 19 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 23 décembre 2024 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2025, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget primitif général pour l'exercice 2025,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 25 380 951.51€.

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 11 118 540.46 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/9

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louvain-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 5-67 date du 19 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 23 décembre 2024 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2025, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2025,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 245362.97 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 198 074.96 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/10

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 5-67 date du 19 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 23 décembre 2024 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2025, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du lotissement pour l'exercice 2025,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 1 940 276.73 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 1 940 276.73 €

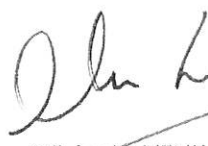
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe du lotissement.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/11

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil communautaire du 19 décembre 2024, les taux d'imposition pour 2025, ne seront pas augmentés.

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote les taux pour l'exercice 2025 comme suit :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/12

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations de natation.

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2025, les propositions suivantes ont été faites :

- PROVINS NATATION : Proposition : 20 500 €
- ASSUPRO : Proposition : 1 500 €
- AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 700 €

Considérant que depuis la reprise en régie du Centre Aquatique, les associations de natation disposent des lignes d'eau gratuitement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2025, les subventions suivantes :

- **PROVINS NATATION : 20 500 €**
- **ASSUPRO : 1 500 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : 700 €**

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/13

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAUT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que dans le cadre de la compétence Tourisme, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Considérant que l'association demande au titre de l'année 2025 une subvention de 2 000 €.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Claire CRAPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 35

Pouvoirs : 11
Nombre de votants : 46
Séance : n°1/14

Étaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Valentin GRAJQEVCI, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE, MONTOIS ET PROVINOIS »

Le conseil communautaire,

Vu le projet de convention joint en annexe.

Considérant que pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de Communes du Provinois charge PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois d'une mission de conseils et d'assistance technique et administrative et toute action visant à servir le développement du tourisme territorial.

- que dans ce cadre, PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois s'engage à accompagner les projets initiés par la Communauté de Communes du Provinois par :
 - o La réalisation et la diffusion des brochures dénommées « Guides du Visiteur 2024 »
 - o Acquérir sous forme de contrat de location longue durée 2 véhicules de service pour faciliter la mobilité du personnel de Provins Tourisme sur le territoire intercommunautaire.
 - o La réalisation et la diffusion de plaquettes de circuits de randonnées pédestres.

Considérant que les Communautés de Communes du Provinois, de Bassée Montois participeront au financement des actions ci-dessus au prorata de leur population respective.

- que pour la Communauté de Communes du Provinois il est demandé une subvention de 14 622.44 € au titre de l'année 2024 en faveur de PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Ne prennent pas part au vote :

- Olivier LAVENKA
- Alain BOULLOT
- Christine BOULET
- Catherine GALLOIS
- Dominique GAUFILLIER
- François MARCHAND
- Virginie SPARACINO
- Eric TORPIER

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 14 622.44€ à PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois.

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de cette subvention.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/15

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGELET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations culturelles.

Considérant que la commission culture s'est réunie le 10 décembre 2024 pour étudier les demandes déposées par les associations,

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2025, les propositions suivantes ont été faites :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 10 900 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

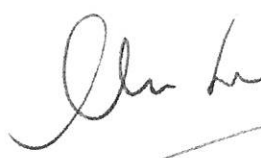
Décide d'attribuer aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2025, les subventions suivantes :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 10 900 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/16

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE DE PROVINS, DE L'ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS DE PROVINS, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

oOo

ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE - PROVINS

Considérant que :

- Le projet de l'école maternelle La Voulzie concerne 46 enfants de 2 classes maternelles « autour des livres ».
- Le faible niveau de langage (voire inexistant) des élèves à leur entrée en maternelle a interpellé les professeures des écoles. De ce fait, elles souhaitent faire revenir les livres dans les familles (en lieu et place des téléphone, tablette et télévision).
- Les livres installent un climat d'écoute, favorisent le questionnement, suscitent le débat et engagent à prendre la parole.
- Un spectacle viendra compléter cette démarche en faisant découvrir l'histoire vivante et les lieux de vie où trouver les livres.
- Ce projet très varié présente 8 activités et sorties (Château de la Motte Tilly, Médiathèques Alain Peyrefitte et Maison de Quartier, Salon du Livre, Librairie Canova, Ville Haute avec Provins Tourisme) qui permettront un éveil au spectacle vivant, à

l'imaginaire déclenché par les histoires des livres mais également à l'envie d'échanger et de réfléchir dans le calme ou dans des lieux particuliers (jardins, bibliothèques : ne pas avoir peur d'y entrer).

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 1 620€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle La Voulzie une subvention de 325 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS

Considérant que le projet d'école souhaite engager les élèves à s'ouvrir au monde qui les entoure et au vivre ensemble.

- Pour accompagner cela, il est proposé d'accueillir une troupe théâtrale qui mettra en place des saynètes de 50 mn pendant 4 jours. Le thème en sera les personnages du Moyen Age. Également sont prévues la visite de la Grange aux Dîmes, de la Tour César et le spectacle des Aigles en Ville Haute.
- Ce projet « Arts du spectacle et Patrimoine architectural Provinois » a reçu l'aide de l'Education Nationale pour 2.000€ ainsi que de la Ville de Provins pour la visite des monuments.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 3 180€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle Raymond Louis une subvention de 640€ correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE BANNOST-VILLEGAGNON

Considérant que le déplacement des classes de CM1-CM2, soit 25 élèves est prévu du 08 au 11 avril 2025 pour les plages du Débarquement avec un séjour à Douvres la Délivrande (14).
Sont prévues :

- Visite du centre Juno Beach
- Visite et atelier au Mémorial de Caen
- Circuit guidé des plages du débarquement
- Visite d'un phare et d'un port de pêche à Ouistreham

En préambule, auront lieu des études en lien avec le projet d'école :

- Résolution de problèmes mathématiques
- Enrichir son vocabulaire notamment en lien avec l'histoire, lire et interpréter un texte littéraire
- Pratiquer une activité physique une à deux fois par semaine pour se sentir bien.

Sur place, l'objectif est de :

- Favoriser le développement de l'enfant

- Accéder à la connaissance, à l'expression, à l'autonomie et à la responsabilité
- Découvrir comment on peut vivre autrement et ailleurs
- Accepter un système de référence inconnu

Une soirée-bilan sera organisée pour les parents avec de petits exposés et des photos.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 10 774€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon une subvention de 1 000€ correspondant au plafond autorisé par la délibération.

Considérant que la commission Culture réunie le 10 décembre 2024 a validé ces subventions.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

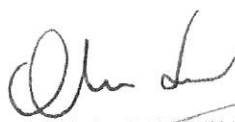
Vote en faveur de l'école maternelle la Voulzie - Provins, une subvention d'un montant de 325€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école maternelle Raymond Louis – Provins, une subvention d'un montant de 640€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon, une subvention d'un montant de 1 000 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/17

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

CANDIDATURES AU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (FAITES) – ATTRIBUTION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu, le règlement du FAITES.

Considérant que le Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Ecologique et Solidaire (FAITES) a été institué par la Communauté de communes du Provinois par délibération du 8 avril 2021.

Il s'adresse aux projets portés par des associations locales et des établissements scolaires qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique conforme à la stratégie portée par la Communauté de communes.

Considérant que :

- L'enveloppe annuelle votée pour les projets 2025 est de 4 000€.
- l'aide attribuée prend la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

Considérant que, 2 dossiers de demandes ont été instruits :

- **ECOLE ELEMENTAIRE DU TERRIER ROUGE (via son Association Sportive et Culturelle)**
Provins – Premier dossier
Projet pédagogique : éducation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté
Montant du projet (assiette) : 2 800€
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)
Montant de subvention proposé : **1 600 €**
- **COLLEGE LELOGNE DE SAVIGNY**
Provins – Premier dossier
Projet pédagogique : éducation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté
Montant du projet (assiette) : 2 200€
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)
Montant de subvention proposé : **1 000 €**

Considérant qu'une convention de financement sera signée avec la structure attributaire de la subvention pour fixer le montant de l'aide et les modalités du suivi des actions accompagnées.

Considérant l'avis favorable du comité d'attribution du F.A.I.T.E.S du 29 janvier 2025.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue l'aide du FAITES aux quatre écoles candidates :

- ECOLE ELEMENTAIRE DU TERRIER ROUGE : une subvention d'un montant de 1 600 €
- COLLEGE LELORGNE DE SAVIGNY : une subvention d'un montant de 1 000 €

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/18

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R) POUR LE REHABILITATION DE LA FRICHE DE L'ANCIENNE DISTILLERIE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (D.E.T.R), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences a sollicité auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2025 pour des travaux de rénovation et d'embellissement de l'Office de Tourisme.

- Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 746 250.65 € HT.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 41% au titre de la D.E.T.R 2025, soient 305 962.76€, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DETR 2025)	41 %	305.962.76€ HT
Département	28.53 %	212 908.85€ HT
Communauté de Communes	30.47 %	227 379.04€ HT
Total		746 250.65€ HT

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet d'investissement,

Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2025,

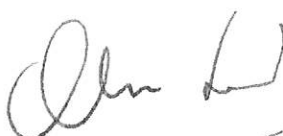
Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,

Approuve le projet d'investissement correspondant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération,

Dit que les opérations sont écrites aux budgets.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/19

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) POUR DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOT B3 SUR LA ZAC DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences a sollicité auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.S.I.L) 2025 pour des travaux de rénovation et d'embellissement du cinéma.

Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 440 000 HT.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 54 % au titre de la D.S.I.L 2025, soient 239 760 €, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DSIL 2025)	54.49 %	239 760€ HT
Département	15.15 %	66 666.67€ HT
Communauté de Communes	30.36 %	133 573.33€ HT
Total		440 000€ HT

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet d'investissement,

Sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la D.S.I.L 2025,

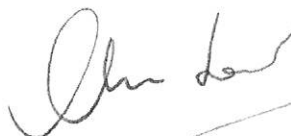
Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

Approuve le projet d'investissement correspondant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération,

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025
Salle des fêtes
77650 SAINTE COLOMBE

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025
Date d'affichage : 07/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 59
Séance : n°1/20

Etaient présents : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DENOMINATION DES CDI MEDIATHEQUES DE VILLIERS-SAINT-GEORGES ET DE JOUY-LE-CHATEL

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que La Communauté de communes du Provinois, en partenariat avec le Département de Seine et Marne et l'Education nationale, participe à la création de deux Cdi-médiathèques aux collèges Les Tournelles de Villiers-saint-Georges et au futur collège Jean-Jacques BARBAUX à Jouy-le-Châtel.

Considérant qu'il convient de dénommer ces équipements, les propositions suivantes sont faites par le Bureau exécutif :

- Simone WEIL, philosophe humaniste ,disparue en Angleterre en août 1943 pour le CDI Médiathèque de Villiers-Saint-Georges ;
- Albert CAMUS, philosophe, écrivain, journaliste, disparu en janvier 1960. Il a été le premier a édité un ouvrage de Simone Weil après son décès, pour le CDI Médiathèque de Jouy-le-Châtel.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de dénommer :

- Le CDI Médiathèque de Villiers-Saint-Georges « Simone WEI »,
- Le CDI Médiathèque de Jouy-le-Châtel « Albert CAMUS ».

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.